

République. 60 millions d'habitants.

Capitale : Paris : 2,15 millions d'habitants¹

2,12 millions d'étudiants² soit 30 % des jeunes de 18 - 24 ans³.

Système bicéphale d'enseignement supérieur comptant 102 universités dont 81 publiques, 456 grandes écoles dont 308 publiques, 94 IUT et 122 IUP.

A mi-chemin : qu'il s'agisse de l'autonomie des jeunes ou de leur implication associative dans l'enseignement supérieur, la France présente des situations variées entre la culture latine et les modèles nordiques, mais avec quelques spécificités.

Les universités accueillent 80% des étudiants de l'enseignement supérieur sans examen d'entrée mais qui sont munis du " bac " validant la fin de l'enseignement secondaire. Les études universitaires se décomposent en 3 cycles, tous diplômants. Les frais d'admission sont de l'ordre de 150 euros.

Un numerus clausus intervient à la fin de la première année des études de médecine. Des études techniques en deux ou quatre années permettent d'obtenir un diplôme professionnel. La France a aussi un système ancien de Grandes Ecoles, dans lesquelles on entre sur concours après des classes préparatoires de deux ans, et où les études durent trois ans, le tout correspondant à la validation d'un deuxième cycle universitaire, mais aussi à l'aboutissement de la formation. Notons qu'elles sont en général publiques, sauf les écoles de commerce qui demandent des sommes de l'ordre de 6000 euros par an. Environ 1 étudiant sur 5 bénéficie de bourse ou de prêt pour ses études, une allocation logement est également disponible. 10 % des étudiants sont logés grâce à des résidences universitaires publiques à prix modérés.

La France n'échappe pas aux problèmes d'intégration des étudiants que la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur pose depuis une dizaine d'années - comme l'anonymat souvent dénoncé dans les grandes universités, mais une évolution récente traduit l'intérêt et la reconnaissance du fait associatif étudiant.

Dans les grandes écoles (10 % des étudiants), les institutions soutiennent souvent les projets étudiants de façon importante. Ils sont mis en avant pour illustrer l'ambiance de l'école, et attirer les futurs élèves. Il s'agit surtout, après un savoir-faire démontré par l'admission, d'acquiescer un " savoir être " et un sens de l'initiative qui feront des cadres épanouis. Les associations ne manquent jamais d'argent, d'une part grâce au soutien de leur école, d'autre part car les entreprises voient dans le mécénat des projets l'occasion d'entrer en relation avec ceux qu'elles pourraient embaucher. Ainsi, à HEC (Haute Ecole de Commerce), on compte une soixantaine de clubs actifs pour à peine plus d'un millier d'étudiants. Tous les élèves font partie d'une ou plusieurs associations.

En revanche, seule la représentation institutionnelle des étudiants a été jusqu'à présent reconnue à l'université. Cette participation est obligatoire à tous les niveaux des institutions universitaires. Elle s'organise autour du syndicat étudiant UNEF, nettement majoritaire, qui s'inscrit politiquement à gauche ; d'un ensemble de représentants des filières : corporations, amicales et bureaux d'élèves, parfois regroupés en fédérations de ville ou de campus et de l'UNI, qui veut représenter la " droite " à l'université. Certains groupes locaux d'étudiants d'autre expression peuvent également s'investir dans la compétition électorale.

Il a de tout temps été difficile d'intéresser majoritairement les étudiants à cette participation institutionnelle. Si l'UNEF a pu rassembler dans les années 60 près d'un étudiant sur deux, tandis que près d'un sur quatre votaient à l'occasion des premières élections étudiantes au lendemain de 1968, la situation a nettement évolué depuis la massification de l'enseignement supérieur des années 80. Ce sont à peine 10 % des étudiants qui votent aujourd'hui, et rares sont ceux qui se " syndiquent ".

La représentation étudiante n'est bien sûr pas le seul cadre d'organisation des étudiants. Participant à un phénomène général en France, les associations étudiantes se multiplient depuis une bonne dizaine d'années. On en compte au moins 10 000, œuvrant dans tous les domaines, sur les campus et dans les villes.

Les frontières sont parfois floues avec le fait représentatif, ainsi des sections syndicales ou des amicales de filières peuvent bâtir leur popularité sur leurs services et activités qu'elles

proposent. Les bureaux d'élèves organisent régulièrement des voyages et sorties. Certains s'occupent aussi des liens avec le secteur professionnel. Les corporations représentent une branche traditionnelle de ces associations de filières, avec chants et rites d'admission. En faire partie est parfois l'unique moyen de bénéficier de certains services (comme accès aux annales de cours ou d'examens) et d'être dans le réseau des " anciens " ce qui peut faciliter l'entrée dans la vie active.

La prise de conscience de l'importance de ces enjeux de socialisation et d'auto-organisation des étudiants est très récente. Les présidents des universités ont attendu 1998 pour tenir leur premier colloque sur ce thème de la " vie étudiante ". Au-delà de l'intégration au campus que permettent les traditionnelles associations de filières, c'est désormais à une mise en avant de la logique de projet qu'on assiste progressivement, avec la multiplication d'associations culturelles, de médias, solidaires, environnementales, tournées vers l'action internationale, etc.

Fondé en 1996, le réseau Animafac incarne ce nouvel état d'esprit. Il facilite l'échange d'expériences, propose divers instruments au service des initiatives étudiantes et constitue un témoin et une représentation de cet univers. Démontrant le nouvel intérêt porté aux associations étudiantes, les grandes coordinations associatives françaises (monde sportif, ONG de solidarité internationale, éducation populaire) ont intégré Animafac à leur " Conférence Permanente⁴ ". Dernier signe de ces évolutions, le Ministère de l'Education a publié le 6 septembre 2001 une première circulaire ambitieuse portant sur l'importance et les mesures à mettre en œuvre en vue du développement de la vie associative étudiante.

1-Chiffres INSEE 1999, Paris intra-muros. 11 millions d'habitants dans la région parisienne.

2-Chiffres 99/00 du ministère de l'Education.

3-1997/98 source Eurostat.

4-La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) regroupe 15 coordinations sectorielles, et, en tant qu'expression du mouvement associatif, a signé le 1er juin 2001 avec le gouvernement la charte d'engagements réciproques Etat - Associations.